

11 mai 1949. – ORDONNANCE-LOI 41-160 interdisant l'importation des accessoires d'habillement en nitrate de cellulose. (B.A., 1949, p. 863)

Art. unique

La fabrication et l'importation de tous accessoires d'habillement en celluloïd ou nitrate de cellulose sont interdites à partir du 1^{er} juillet 1949.